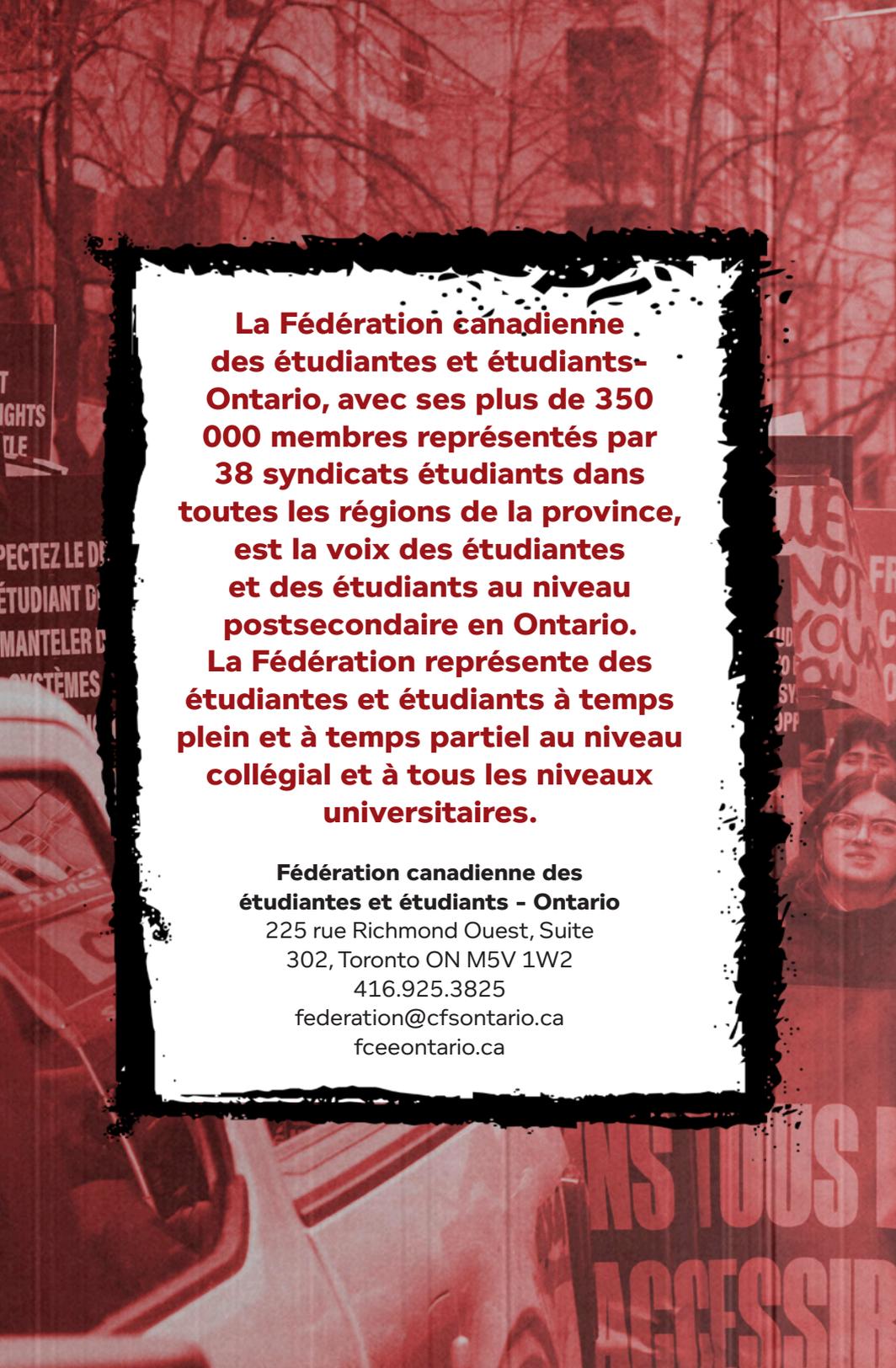




**cfs** fcée | ONTARIO

# SEMAINE DE PRESSION

[cfsontario.ca](http://cfsontario.ca) • [@cfson](https://twitter.com/cfson) • 2024



**La Fédération canadienne  
des étudiantes et étudiants-  
Ontario, avec ses plus de 350  
000 membres représentés par  
38 syndicats étudiants dans  
toutes les régions de la province,  
est la voix des étudiantes  
et des étudiants au niveau  
postsecondaire en Ontario.  
La Fédération représente des  
étudiantes et étudiants à temps  
plein et à temps partiel au niveau  
collégial et à tous les niveaux  
universitaires.**

**Fédération canadienne des  
étudiantes et étudiants - Ontario**

225 rue Richmond Ouest, Suite

302, Toronto ON M5V 1W2

416.925.3825

[federation@cfsontario.ca](mailto:federation@cfsontario.ca)

[fceeontario.ca](http://fceeontario.ca)



# TABLE DES MATIÈRES

- 04** Lettre de l'exécutif
- 07** L'éducation pour toutes et tous
- 12** Respecter le droit des étudiantes et étudiants autochtones à l'éducation
- 17** Équité pour les étudiantes et étudiants internationaux
- 23** Soutenir les étudiantes et étudiants handicapés
- 28** Justice pour les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs
- 34** Légiférer pour protéger le droit d'association des étudiantes et étudiants

# LETTRE DE L'EXÉCUTIF

Les étudiantes et étudiants en Ontario sont fatigués. Les étudiantes et étudiants de la province sont déçus du manque de soutien et de priorisation du gouvernement, et ce, à tous les niveaux. Les étudiantes et étudiants de la province souffrent. Après des décennies de réductions du financement public de l'éducation postsecondaire et un paysage qui évolue rapidement vers la privatisation et l'austérité, les étudiantes et étudiants ont de la difficulté à suivre les hausses soutenues des frais de scolarité et le coût élevé de la vie. En 2024, les étudiantes et étudiants aux quatre coins de la province en ont assez et continuent d'exiger la gratuité et l'accessibilité de l'éducation pour TOUTES ET TOUS.

Les étudiantes et étudiants continuent de faire face à des hausses insoutenables des frais de scolarité, à des désignations constantes des étudiantes et étudiants internationaux comme boucs émissaires à tous les niveaux du gouvernement et à une augmentation inquiétante des politiques xénophobes, de la discrimination, des crimes haineux et des attaques constantes contre les droits d'association des étudiantes et étudiants dans l'espoir de calmer la voix des étudiantes et étudiants sur nos campus. Ce ne sont que quelques-uns des défis auxquels les étudiantes et étudiants sont confrontés. Les administrations et les gouvernements **continuent de traiter nos établissements comme des entreprises tout en désignant les étudiantes et étudiants internationaux comme boucs émissaires et tout en essayant de tirer profit d'étudiantes et d'étudiants qui peinent à joindre les deux bouts.**

Par conséquent, les étudiantes et étudiants continuent de payer un fort prix sur le plan de leur santé mentale et physique, les étudiantes et étudiants racialisés, handicapés, internationaux et 2SLGBTQIA+ étant les plus touchés. Les étudiantes et étudiants sont épuisés par le stress de vivre, de travailler et d'étudier dans un contexte de

niveaux de frais de scolarité et d'inflation extrêmement élevés et de niveaux de soutien qui continuent à diminuer. Les étudiantes et étudiants en ont assez de devoir choisir entre manger un repas chaud, prendre le transport en commun et payer leurs études dans le cadre d'annonces constantes de mesures visant à hausser les frais de scolarité. Ce sont des mesures qui ne nuiront davantage qu'aux étudiantes et étudiants et à l'EPS dans son ensemble. Les étudiantes et étudiants en ont assez d'être blâmés pour la crise du logement alors qu'ils doivent vivre dans des conditions qui relèvent de l'exploitation.

Dans tout cela, les étudiantes et étudiants **continuent d'être à l'avant-garde de l'organisation du changement et de la demande d'une éducation gratuite et accessible**. Le 8 novembre, des milliers d'étudiantes et d'étudiants des quatre coins de la province se sont unis dans le cadre de la journée d'action nationale pour exiger la gratuité et l'accessibilité de l'éducation et nous ne sommes pas près d'arrêter. Nous exigeons la réduction immédiate et, ultimement, l'élimination de tous les frais de scolarité pour l'ensemble des étudiantes et étudiants ainsi qu'un engagement sans réserve à augmenter le financement du système d'éducation postsecondaire. Moyennant une augmentation du financement public de nos établissements publics, la mise en œuvre d'un plafond sur les frais de scolarité facturés aux étudiantes et étudiants internationaux, la justice en matière d'éducation et une réduction et éventuellement l'élimination de tous les frais pour l'ensemble des étudiantes et étudiants, les collèges et les universités peuvent devenir des espaces plus accessibles et plus équitables. Le gouvernement provincial doit agir dès maintenant pour élaborer de meilleures politiques pour soutenir les étudiantes et étudiants et rendre l'éducation postsecondaire plus accessible.

**Les étudiantes et étudiants ont le droit de vote et la priorité doit leur être accordée.** Les étudiantes et étudiants ont besoin de l'appui des députées et députés provinciaux pour réaliser ces objectifs. Les étudiantes et étudiants ne doivent pas être laissés pour compte, sans quoi ils passeront entre les mailles du filet. Le gouvernement provincial a le pouvoir d'alléger les pressions qui pèsent actuellement sur la vie des étudiantes et étudiants



canadiens, internationaux, à temps partiel et à temps plein, de premier cycle et des cycles supérieurs, ainsi que de créer un système public d'éducation postsecondaire accessible et de haute qualité qui est véritablement équitable.

Nous, étudiantes et étudiants, exhortons les députées et députés provinciaux à faire de l'éducation postsecondaire une priorité. Des investissements solides et l'engagement à l'égard d'un système d'éducation postsecondaire plus juste doivent être mis en œuvre immédiatement **pour que l'ensemble des étudiantes et étudiants puissent accéder au système d'éducation postsecondaire** sans s'inquiéter du coût de l'éducation.

En toute solidarité,

- **Mitra Yakubi**, présidente
- **Adaeze Mbalaja**, représentante à l'Exécutif national
- **Amrith David**, trésorier

# L'ÉDUCATION POUR TOUTES ET TOUS

**RECOMMANDATION :** Réduire les frais de scolarité de 25 % par année au cours des quatre prochaines années, puis travailler vers leur élimination pour toutes et tous.

**Le système d'éducation postsecondaire de l'Ontario est en crise.** Bien que la province se fie à des pratiques non durables telles que des coûts prohibitifs, des baisses du financement public et l'exploitation des étudiantes et étudiants internationaux, les étudiantes et étudiants de l'Ontario sont laissés dans une position d'inaccessibilité et d'instabilité. L'accès à une éducation de qualité demeure une importante préoccupation pour nombre d'étudiantes et d'étudiants en raison des frais de scolarité élevés et de la redoutable promesse d'une dette étudiante accrue. Les frais de scolarité élevés continuent d'exacerber les disparités socioéconomiques existantes, limitant les possibilités en matière d'éducation pour nombre d'étudiantes et d'étudiants à faible revenu, noirs, autochtones et racialisés, ainsi que pour les étudiantes et étudiants handicapés qui doivent composer avec la montée en flèche des loyers, des salaires insuffisants pour vivre, l'insécurité alimentaire et d'autres facteurs liés au fardeau de l'inflation. Ce sont des conditions qui mènent les étudiantes et étudiants vers des situations d'échec. En tant qu'une des provinces à plus forte population au pays, l'Ontario est appelée à jouer un rôle crucial dans le façonnage du paysage de l'éducation. Le gouvernement provincial doit apporter des changements

draconiens afin d'offrir un système d'éducation postsecondaire conçu par les étudiantes et étudiants et pour les étudiantes et étudiants.

**Avec la Saskatchewan et la Nouvelle-Écosse, l'Ontario facture aux étudiantes et étudiants canadiens parmi les frais de scolarité les plus élevés au pays<sup>1</sup>.** Elle facture les frais de scolarité moyens les plus élevés aux étudiantes et étudiants canadiens et internationaux et aux étudiantes et étudiants de premier cycle et des cycles supérieurs, avec une moyenne annuelle de 23 055 \$<sup>2</sup>. C'est 34,8 % plus élevé que les frais moyens facturés par la Nouvelle-Écosse, la deuxième province la plus chère en matière de frais de scolarité.

**En Ontario, les étudiantes et étudiants paient en moyenne 8 190 \$ par année, soit environ 236 % de plus que les étudiantes et étudiants du Québec (3 461 \$) et de Terre-Neuve-et-Labrador (3 481 \$), qui paient les frais de scolarité les plus bas au pays<sup>3</sup>.**

#### Les frais de scolarité par province<sup>3</sup>



**ON – \$ 8,190**



**NL – \$ 3,481**



**QC – \$ 3,461**

**Ces frais de scolarité élevés s'ajoutent aux très lourds fardeaux financiers auxquels font déjà face les étudiantes et étudiants de l'Ontario.** La hausse des coûts de la nourriture,

des loyers et d'autres nécessités de base pèse lourdement sur les étudiantes et étudiants. Selon une enquête, 25,6 % des étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire, en particulier des étudiantes et étudiants 2SLGBTQ+ et racialisés, ont déclaré sacrifier des besoins en nourriture afin de se permettre de payer d'autres besoins, comme leur loyer ou leurs frais de scolarité<sup>4</sup>. Confrontés à la dure réalité de frais de scolarité astronomiques, les étudiantes et étudiants de cette province peinent à joindre les deux bouts.

### **Des frais de scolarité élevés en Ontario, ce n'est rien d'inévitable.**

Ces frais résultent plutôt d'un système très sous-financé – situation attribuable à une baisse soutenue du financement public. En 1990, le financement gouvernemental couvrait 80 % du financement d'exploitation, la plus importante source de revenus des établissements d'enseignement postsecondaire, tandis que les frais de scolarité n'en couvraient que 18 %<sup>5</sup>. Une baisse marquée du financement public en Ontario au cours de plusieurs décennies a inversé ces ratios.

**Aujourd'hui, 64 % du financement d'exploitation des universités et 24 % du financement d'exploitation des collèges proviennent des frais de scolarité, tandis que seulement 31 % proviennent du financement de la province<sup>6</sup>.**



### **Par conséquent, les collèges et les universités comptent sur les frais de scolarité pour compenser la baisse draconienne du financement public.**

La structure de financement de l'enseignement supérieur qui en résulte en Ontario est à la fois inéquitable et insuffisante. Les étudiantes et étudiants internationaux sont particulièrement exploités dans ce modèle, ce qui tient compte d'une grande partie des frais de scolarité en raison des frais différentiels abusifs qu'ils doivent payer. Au

cours de l'année scolaire 2021-2022, **les étudiantes et étudiants internationaux représentaient près de 19 % des étudiantes et étudiants à temps plein; pourtant, ces étudiantes et étudiants ont versé près de la moitié (48,4 %) de tous les frais de scolarité payés dans la province.** L'Ontario est aujourd'hui la province canadienne qui finance le moins l'éducation postsecondaire, préférant exploiter sans relâche les étudiantes et étudiants internationaux pour soutenir à peine un système qui s'effondre comme un château de cartes.

**L'éducation postsecondaire permet aux jeunes d'améliorer leur mode de vie en augmentant leur mobilité sociale, en favorisant la cohésion sociale et en encourageant une main-d'œuvre hautement qualifiée<sup>7</sup>.**

Le taux d'emploi des adultes en Ontario qui ont 25 ans et plus et qui sont titulaires d'un baccalauréat est de 74,6 %. Quant aux adultes qui n'ont pas de diplôme ou de certificat, le taux d'emploi est de 30 %, une différence de 44,6 %<sup>8</sup>. Cela démontre que l'accessibilité de l'éducation est un facteur central du développement socioéconomique de l'Ontario. Toutefois, les étudiantes et étudiants ont de la difficulté à profiter de ces avantages en raison des frais de scolarité élevés qu'ils paient. **En 2019, la dette étudiante moyenne des ménages en Ontario s'élevait à 23 100 \$, soit 5 125 \$ de plus que la moyenne dans le reste du Canada, qui est actuellement de 17 975 \$<sup>9</sup>.** De toute évidence, l'actuel système actuel d'EPS en Ontario est loin d'être équitable ou accessible. Selon Statistique Canada, **en 2018, 64 % des 2015 diplômées et diplômés ayant contracté des dettes pendant leurs études traînaient toujours une dette trois ans plus tard.** De plus, 39,6 % des étudiantes et étudiants en Ontario sont endettés. Ce taux beaucoup plus élevé que celui des autres provinces<sup>10</sup>.



**À mesure que les frais de scolarité augmentent et que l'aide financière diminue, on s'attend à ce que ces mesures augmentent, laissant les étudiantes et étudiants dans un état d'instabilité financière encore pire.**

**Ces compressions continuelles ont déjà eu une incidence sur la qualité et l'accessibilité de l'éducation que les étudiantes et étudiants méritent de façon légitime.** L'éducation est un droit, mais tout au cours de la crise qui perdure dans l'éducation postsecondaire, ce sont les étudiantes et étudiants qui doivent assumer le fardeau des coûts qui grimpent. En Ontario, les frais demeurent à des niveaux exceptionnellement élevés, ce qui représente un obstacle énorme pour les étudiantes et étudiants postsecondaires qui cherchent à poursuivre leurs études et à s'assurer un avenir.

**C'est dans l'espoir de cet avenir à l'esprit que la Fédération demande au gouvernement provincial d'éliminer progressivement les frais de scolarité de 25 % par année en vue de leur élimination pour toutes et tous.** De plus, bien que les frais de scolarité demeurent inchangés, la Fédération demande au gouvernement provincial de convertir tous les prêts en bourses de sorte que l'ensemble des étudiantes et étudiants puissent poursuivre des études postsecondaires sans égard au coût. Grâce à ces mesures, le gouvernement provincial peut commencer à ériger un système d'éducation postsecondaire qui assure véritablement l'éducation pour toutes et tous.

# RESPECTER LE DROIT DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS AUTOCHTONES À L'ÉDUCATION

**RECOMMANDATION :** Bonifier les bourses ciblées aux services pour les étudiantes et étudiants autochtones et doubler le financement alloué aux établissements autochtones.

**Les étudiantes et étudiants autochtones n'ont droit à aucun soutien dans le système d'éducation postsecondaire.** Les processus continus du colonialisme ont une incidence permanente sur les étudiantes et étudiants autochtones, qui continuent aujourd'hui d'être confrontés au racisme des établissements et de se voir nier l'accès à des soutiens nécessaires tels que le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP).



Cela est démontré par le fait que **seulement 37 % des personnes âgées de 25 à 64 ans qui s'identifient comme des Autochtones sont titulaires d'un diplôme collégial ou universitaire**, comparativement à 54 % des Canadiens en général dans la même tranche d'âge<sup>11</sup>.

**Les étudiantes et étudiants autochtones forment une tranche dynamique des communautés éducatives** et, bien qu'ils soient souvent symbolisés par leurs établissements respectifs, ils n'ont accès qu'à très peu de ressources provinciales ou institutionnelles. Bien que l'inaccessibilité financière de l'éducation postsecondaire demeure un des principaux obstacles pour nombre d'étudiantes et d'étudiants autochtones, l'absence de liens communautaires et de services de santé mentale propres aux Autochtones crée également d'importantes barrières<sup>12</sup>. Ultimement, les étudiantes et étudiants autochtones, à l'instar de tout le monde, ont le droit fondamental à l'éducation et à une bonification du financement de bourses ciblées pour les services de soutien aux étudiantes et étudiants autochtones dans les collèges et les universités. Aussi, doubler le financement alloué aux établissements autochtones permettrait d'éliminer certains des nombreux obstacles existants qui entravent l'accès à l'éducation.

**Le financement de l'accès à l'éducation des étudiantes et étudiants autochtones est insuffisant.** Bien que les étudiantes et étudiants autochtones qui fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire reçoivent généralement de l'aide financière par l'intermédiaire du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP), le montant du financement auquel ils ont droit n'a été bonifié que de 2 % par année entre 1996 et 2016<sup>13</sup>. Ce financement, pourtant crucial comme facteur atténuateur, ne couvre cependant pas l'entièreté de frais de scolarité et des dépenses d'études et nombre d'étudiantes et d'étudiants ne reçoivent aucun financement<sup>14</sup>. Le financement du PAENP demeure inaccessible aux personnes non inscrites, aux Métis et aux personnes impliquées dans des litiges fonciers en cours<sup>15</sup>.

## **Ces étudiantes et étudiants sont laissés pour compte et doivent financer eux-mêmes leurs études.**

C'est difficile, en particulier à la lumière de l'écart en matière d'emploi et de la disparité entre les communautés autochtones et non autochtones; en 2021, le taux d'emploi dans les communautés autochtones était environ 12 % plus bas que celui de la population non autochtone<sup>16</sup>.

Les populations autochtones sont nettement sous-représentées dans l'ensemble du système d'éducation postsecondaire. En 2021, **tout juste moins de la moitié des adultes autochtones avaient terminé un certain niveau d'études postsecondaires**, dont principalement des certifications collégiales et d'autres certifications non universitaires<sup>17</sup>. Le préjudice que peuvent vivre et finissent souvent par vivre ces étudiantes et sur les campus ou dans les espaces scolaires joue un rôle dans les disparités susmentionnées.

## **Le racisme, l'isolement et la marginalisation des connaissances des étudiantes et étudiants autochtones sont des formes de discrimination auxquelles 45 % des étudiantes et étudiants autochtones ont dû faire face et les Autochtones sont également victimes de niveaux plus élevés de harcèlement sexuel<sup>18,19</sup>.**

Le manque de services sur les campus des établissements d'enseignement postsecondaire peut avoir un rôle à jouer. Nombre d'étudiantes et d'étudiants autochtones citent le besoin de soutiens holistiques sur les campus et hors de ceux-ci, comme des soutiens en santé mentale, des soutiens scolaires et des ressources

en matière de logement. Inversement, les bureaux de services aux étudiantes et étudiants autochtones parlent d'un manque de financement, d'un manque de soutien des établissements et de très peu d'espaces permanents sur les campus<sup>20</sup>. Compte tenu de ce manque d'accessibilité, les campus universitaires et collégiaux ne sont souvent pas des options viables pour les étudiantes et étudiants autochtones et, pour cette raison, beaucoup partent à la recherche d'autres possibilités.

**La discrimination à laquelle font face les étudiantes et étudiants autochtones sur les campus fait aussi valoir la nécessité d'avoir des établissements autochtones qui sont axés sur l'appartenance autochtone à tous les égards.**

À l'heure actuelle, on dénombre dans cette province un total de neuf établissements autochtones reconnus qui offrent un environnement d'apprentissage souple et culturellement représentatif aux étudiantes et étudiants autochtones<sup>21</sup>. Ces établissements fournissent des services nécessaires aux étudiantes et étudiants autochtones et comptent sur le gouvernement provincial pour la majeure partie de leur financement; cependant, à environ 444 400 \$ par année par établissement, ce financement est insuffisant<sup>22</sup>. Une conséquence directe de cette insuffisance est que seulement 15 % des établissements autochtones disposent d'espaces dédiés à l'étude et offrent une aide au logement hors campus et 35 % offrent des services de counseling et exploitent une cafétéria. À titre comparatif, 100 % des collèges et universités de l'Ontario offrent l'ensemble de ces services<sup>23</sup>. Les établissements autochtones répondent à un besoin d'accès à l'éducation et de possibilités pour les communautés autochtones et le fait d'accroître le financement mis à la disposition de ces établissements permettrait d'éliminer certains importants obstacles.



## La Fédération demande au gouvernement provincial de respecter le droit des étudiantes et étudiants autochtones à l'éducation.

**Le financement intégral de l'éducation autochtone est de la plus haute importance.** Le gouvernement provincial doit ainsi bonifier le financement de bourses ciblées pour les services aux étudiantes et étudiants autochtones sur les campus et doubler le financement alloué aux établissements autochtones. Grâce à de telles mesures, les établissements d'enseignement postsecondaire de la province pourront commencer à combler les lacunes et à s'engager à soutenir les étudiantes et étudiants autochtones afin que ces derniers puissent poursuivre leurs études postsecondaires sans être entravés par des obstacles systémiques, sociaux ou économiques.

# ÉQUITÉ POUR LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

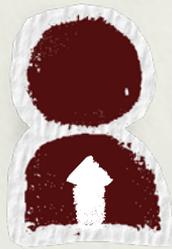
**RECOMMANDATION :** Réglementer les frais de scolarité des étudiantes et étudiants internationaux comme mesure provisoire d'ici leur élimination totale.

**Au cours de la dernière décennie, le gouvernement fédéral et les établissements d'enseignement postsecondaire ont déployé d'énormes efforts pour attirer des étudiantes et étudiants internationaux,** atteignant des niveaux de recrutement tels à mener sur d'autres pays à ce chapitre<sup>24</sup>. Les étudiantes et étudiants internationaux jouent un rôle crucial dans le façonnement du marché du travail, les objectifs étant de diversifier le secteur de l'éducation, de renforcer sa capacité par l'innovation et bien plus encore<sup>25</sup>. L'Ontario, qui est la plus grande province du pays, est devenue une destination de plus en plus populaire pour des étudiantes et étudiants internationaux, qui s'attendent à de nombreux avantages à poursuivre des études

au pays. Pourtant, même si le nombre d'étudiantes et d'étudiants internationaux augmente deux fois, les frais de scolarité imposés par les établissements d'enseignement postsecondaire continuent d'augmenter. Pour cette raison, les étudiantes et étudiants internationaux font face à un manque d'accès au soutien et aux services, ce qui entraîne pour eux des conditions précaires et le risque d'être exploités par des employeurs. Le nombre d'étudiantes et d'étudiants internationaux qui poursuivent leurs études de premier cycle au pays a considérablement augmenté de 2015-2016 à 2019-2020, soit d'un total de 154 % dans le cas des collègues et de 39,6 % pour ce qui est des universités<sup>26</sup>.

**39.6 %**

**augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiant internationaux** entre 2015 et 2019 dans le cas des universités <sup>26</sup>



**154 %**

**augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiant internationaux** entre 2015 et 2019 dans le cas des collègues <sup>26</sup>

En Ontario, le nombre d'inscriptions d'étudiantes et d'étudiants a doublé de 2015-2016 à 2019-2020. **En 2015-2016, 96 492 étudiantes et étudiants internationaux se sont inscrits dans la province. En 2019-2020, ils étaient du nombre de 192 206. Cela se traduit par une croissance annuelle de 18,8 %<sup>27</sup>.** La disparité sur le plan des frais de scolarité ajoute de la pression, car elle empêche des étudiantes et étudiants de s'engager et de se concentrer sur leurs études. Avec l'augmentation accélérée du nombre d'étudiantes et d'étudiants internationaux, le manque d'accès à des mesures de soutien place les étudiantes et étudiants internationaux dans des positions vulnérables ayant donné lieu à des politiques et sentiments xénophobes et discriminatoires. Au cours de la dernière année, des étudiantes et étudiants internationaux se sont vu refuser l'accès aux banques d'alimentation en raison de leur visa étudiant. Un autre problème auquel font actuellement face les étudiantes et étudiants internationaux est le fait qu'ils se font blâmer pour la

crise du logement qui sévit en Ontario, et ce, même s'il s'agit d'un problème qui existe depuis 30 ans. Ils sont plus susceptibles d'être victimes d'arnaques, de propriétaires prédateurs et de situations de logement non sécuritaires parce qu'il leur manque un statut, une cote de crédit et un garant au pays<sup>28</sup>.

En raison des difficultés de s'installer dans un nouveau pays, comme l'obtention d'un logement convenable, le manque de statut, les risques de fraudes, les risques d'exploitation par des propriétaires et des employeurs ainsi que le besoin de se protéger contre des conditions de vie dangereuses et insalubres, les étudiantes et étudiants internationaux vivent souvent le pire que l'Ontario a à offrir<sup>29</sup>. Aujourd'hui, le gouvernement fédéral renverse sa stratégie de recrutement en imposant un plafond sur les visas étudiants internationaux, ce qui démontre une fois de plus que les étudiantes et étudiants internationaux sont perçus comme une commodité à exploiter ou à jeter au gré d'un gouvernement discriminatoire.

Dans l'ensemble, en Ontario, les étudiantes et étudiants tant canadiens qu'internationaux sont déjà confrontés à de nombreux obstacles en raison du défaut du gouvernement de prioriser l'éducation postsecondaire, en particulier en ce qui concerne le besoin économique de financer les établissements d'enseignement postsecondaire.

**Cela est devenu une occasion pour les collèges et les universités de dépendre des frais perçus des étudiantes et étudiants internationaux pour compenser leurs coûts.**

**Les politiques proposées récemment par le gouvernement n'offrent aucune solution concrète.** Le gouvernement a plutôt proposé un plafond temporaire de deux ans et une réduction de l'émission de visas étudiants à 360 000 pour cette année, ce qui représente 35 % de moins qu'en 2023<sup>30</sup>. La solution proposée par le gouvernement fédéral met potentiellement en péril des étudiantes et étudiants canadiens et internationaux, car elle pourrait entraîner

des hausses indéfinies des frais de scolarité. Dans la situation actuelle de l'Ontario, où les loyers montent en flèche, les salaires sont insuffisants et les prix des aliments ne cessent d'augmenter, les étudiantes et étudiants forment l'une des populations les plus durement touchées sur le plan de l'abordabilité. Les étudiantes et étudiants doivent assumer un lourd fardeau financier tout en équilibrant leurs responsabilités scolaires. Le fardeau est deux fois plus lourd pour les étudiantes et étudiants internationaux. Des données montrent déjà que les étudiantes et étudiants internationaux sont plus à risque de vivre de l'insécurité alimentaire<sup>31</sup> et des difficultés à trouver un logement abordable à long terme<sup>32</sup>.

En plus de tout cela, les étudiantes et étudiants internationaux doivent payer des frais de scolarité non réglementés, car ce sont les établissements d'enseignement canadiens qui fixent leurs frais de scolarité comme bon leur semble. Par conséquent, depuis 1996, ces frais peuvent être augmentés sans préavis. En revanche, les frais de scolarité des étudiantes et étudiants canadiens sont gelés depuis maintenant trois ans. La réalité inquiétante est que les étudiantes et étudiants internationaux vivent de profondes disparités dans le système d'éducation postsecondaire de l'Ontario, par exemple quand il est question des frais de scolarité considérablement plus élevés qu'ils doivent payer. Cette situation est perpétuée par l'énorme fardeau financier imposé par les frais différentiels. **Au cours de l'année scolaire 2023-2024, les étudiantes et étudiants internationaux de premier cycle de l'Ontario ont payé en moyenne 46 433 \$, soit environ 466 % de plus que les étudiantes et étudiants canadiens**<sup>33</sup>.

**En plus de frais différentiels élevés, les étudiantes et étudiants internationaux doivent payer des primes élevées s'ils veulent souscrire une assurance maladie privée.** Pendant un certain temps, les étudiantes et étudiants internationaux de l'Ontario ont bénéficié de la couverture du Régime d'assurance-maladie de l'Ontario (RAMO). Toutefois, ce droit a été révoqué en 1994, laissant les étudiantes et étudiants internationaux en plan et dans l'obligation de payer pour leurs soins. Ces régimes privés, exploités par les établissements, coûtent souvent de 800 \$ à



1 200 \$, ce qui ajoute un autre coût essentiel à la facture abrupte que les étudiantes et étudiants internationaux paient déjà chaque année pour leur éducation. Ces régimes sont souvent difficiles à comprendre et ne sont pas acceptés par tous les professionnels de la santé, ce qui signifie que les étudiantes et étudiants internationaux renoncent souvent aux soins dont ils ont besoin. Cet obstacle, jumelé aux conditions de travail et de vie non sécuritaires que vivent les étudiantes et étudiants internationaux, nuit à la santé mentale et physique des étudiantes et étudiants.

## **Dans ces circonstances, la Fédération revendique la nécessité d'une action urgente.**

**Il faut notamment réglementer l'augmentation des frais de scolarité, puis éliminer les frais différentiels et les frais de scolarité pour les étudiantes et étudiants internationaux.** Les contributions financières des étudiantes et étudiants internationaux renforcent l'économie locale en soutenant des dépenses en logement, en nourriture et en diverses autres nécessités tout au long de leur parcours scolaire. Les excédents dégagés des étudiantes et étudiants internationaux servent de produit exporté, s'harmonisant parfaitement avec la stratégie globale du pays, qui consiste à favoriser une croissance axée sur l'exportation. De plus, les établissements d'enseignement supérieur qui recrutent des étudiantes et étudiants internationaux sans accorder la priorité à leur intégration et à leur bien-être tout au long de leur parcours scolaire contribuent essentiellement à perpétuer l'impérialisme

scolaire tout en effectuant une mascarade dans le but de faire progresser un système d'éducation en expansion<sup>34</sup>.

L'augmentation soutenue du nombre d'étudiantes et d'étudiants internationaux qui résident en Ontario pour étudier a permis de perpétuer un système où les étudiantes et étudiants plus fortunés sont plus susceptibles de poursuivre leurs études puisqu'ils sont ceux qui ont les moyens de le faire. Entre-temps, les étudiantes et étudiants à faibles ou moyens revenus sont laissés pour compte ou doivent recourir à des institutions financières privées et s'endetter. Les situations inquiétantes d'exploitation auxquelles font face des étudiantes et étudiants internationaux, jumelées à la pression accablante d'exceller, ont entraîné une aggravation des conditions de santé mentale, des situations financières et de la précarité des situations d'emploi. Des mesures immédiates et des politiques proactives sont nécessaires.

**Le gouvernement, de concert avec les établissements d'enseignement postsecondaire, doit prendre des mesures pour assurer le bien-être des étudiantes et étudiants internationaux** et empêcher toute forme d'exploitation en rétablissant un financement suffisant de l'éducation postsecondaire en Ontario. Ainsi, les établissements d'enseignement ne se fieront plus aux frais facturés aux étudiantes et étudiants internationaux pour générer des revenus.

**La Fédération demande que le gouvernement provincial réglemente immédiatement les frais de scolarité des étudiantes et étudiants internationaux comme mesure provisoire d'ici à l'élimination totale de ces frais de scolarité. C'est la seule façon de mettre fin à l'exploitation des étudiantes et étudiants internationaux et d'assurer l'éducation pour toutes et tous.**

# SOUTENIR LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS HANDICAPÉS

**RECOMMANDATION :** Éliminer les coupes dans le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) et bonifier le POSPH pour toutes les personnes admissibles.

**Les étudiantes et étudiants handicapés méritent un accès équitable à l'éducation postsecondaire.** Malheureusement, ces étudiantes et étudiants sont laissés pour compte, et c'est ce qui entraîne des désavantages économiques et sociaux pour eux longtemps après qu'ils ont obtenu leur diplôme. En règle générale, les personnes handicapées dans la province font face à d'énormes obstacles à leur sécurité, à leur confort, à leur aisance de vie et à leur prospérité. Ces obstacles sont en grande partie attribuables à l'absence d'aide financière accessible. Dans le cas d'étudiantes et d'étudiants handicapés, ces obstacles s'ajoutent aux obstacles propres au système d'éducation postsecondaire, dont des coûts prohibitifs, des obstacles structurels et l'isolement social. Un soutien financier accru aurait pour effet d'atténuer nombre de ces inconvénients. Bien que le gouvernement provincial ait bonifié de 6,5 % le POSPH en juillet 2023, certaines personnes handicapées peinent à ce jour à répondre à leurs besoins de base. La Fédération



demande au gouvernement de l'Ontario de bonifier le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) en consultation avec des groupes de défense des droits des personnes handicapées, afin que les étudiantes et étudiants handicapés ainsi que d'autres membres de la collectivité des personnes handicapées puissent poursuivre librement leur travail, leurs études et leur vie en général sans devoir porter le fardeau de couvrir les coûts qui y sont associés.

**Le montant maximal qu'on peut recevoir du POSPH est de 1 308 \$ par mois, ce qui est de loin inférieur au seuil de pauvreté. Cela signifie que les personnes handicapées peinent à ce jour à répondre à tous leurs besoins essentiels<sup>35</sup>.**

**Par exemple, les personnes handicapées sont représentées de façon disproportionnée parmi les clients des banques d'alimentation** et beaucoup d'entre elles citent le POSPH comme leur principale source de revenu<sup>36</sup>. Nombre de groupes de défense des droits des personnes handicapées signalent que les personnes handicapées sont également plus susceptibles de vivre des situations d'itinérance<sup>37</sup>. Ce manque de soins, de soutien et de fonds a incité certaines personnes handicapées à recourir à l'aide médicale à mourir (AMM), ce qui indique que ces personnes trouvent le manque de soutien fondamentalement inadéquat pour continuer à vivre. Il est clair que les personnes handicapées peinent à survivre, à travailler, à fréquenter l'école ou à se reposer.

La bonification du POSPH est également essentielle pour soutenir les étudiantes et étudiants postsecondaires en situation de handicap. Les étudiantes et étudiants handicapés vivent une plus grande instabilité financière plus forte que leurs homologues et sont plus susceptibles de vivre l'expérience de l'insécurité alimentaire et de l'insécurité du logement<sup>38</sup>.

## **Selon une enquête, 38 % des étudiantes et étudiants handicapés ont vécu l'itinérance<sup>39</sup>.**

Les étudiantes et étudiants handicapés sont également plus susceptibles d'avoir à vivre dans un logement non sécuritaire, insalubre ou inadéquat en raison du coût. Ces conditions précaires ont des effets considérables sur la capacité d'un-e étudiant-e à se concentrer sur ses études. Sans la sécurité d'un logement sûr, salubre et adéquat qui répond à leurs besoins en matière d'accessibilité, les étudiantes et étudiants sont laissés dans un état d'inconfort et de stress, ce qui met en péril leur bien-être physique et mental. En outre, un tel état empêche les étudiantes et étudiants handicapés de se reposer, entraînant des états d'épuisement. Les étudiantes et étudiants handicapés ont besoin de financement adéquat afin de pouvoir se permettre d'habiter un logement accessible et de poursuivre leurs études sans le fardeau additionnel d'un logement non sécuritaire.

**Atteindre l'équité pour les étudiantes et étudiants handicapés aurait des répercussions positives durables sur les diplômées et diplômés handicapés.** Cela s'explique par le fait que les personnes handicapées subissent plus de désavantages dans le marché du travail que leurs homologues sans handicap, et ce sont des effets ayant été observés presque immédiatement après l'obtention du diplôme. Concernant l'emploi récemment décroché après l'obtention d'un diplôme, 25 % des diplômées et diplômés handicapés n'ont aucun avantage social, comparativement à 18 % des personnes sans handicap qui sont récemment diplômées<sup>40</sup>.

# 25 %

**des diplômées et diplômés handicapés n'ont aucun avantage social après l'obtention du diplôme** <sup>40</sup>

# VERSUS

# 18 %

**des diplômées et diplômés sans handicap n'ont aucun avantage social après l'obtention du diplôme** <sup>40</sup>

**En outre, le taux de chômage des diplômées et diplômés handicapés est beaucoup plus élevé que celui des diplômées et diplômés sans handicap**<sup>41</sup>. Si les obstacles sont réduits pour les étudiantes et étudiants postsecondaires, les diplômées et diplômés handicapés peuvent voir des résultats favorables une fois dans le marché du travail, car ils auront vécu moins d'obstacles pendant leurs études postsecondaires. Bien que les obstacles à l'emploi soient complexes et à multifactoriels, une aide financière bonifiée pour les personnes handicapées peut aider à compenser les injustices liées à l'emploi auxquels ces personnes font face.

**L'insuffisance du POSPH, même à la suite de la récente bonification, est stupéfiante.** On ne peut s'attendre à ce que personne ne subsiste sur un tel revenu. C'est encore plus vrai dans le cas d'une personne dont les coûts sont plus élevés en raison du besoin d'équipements, de logement et de soins spécialisés. Aussi, la bonification de 6,5 % ne s'applique pas à certains types de soutien, comme l'allocation pour régime alimentaire spécial et l'allocation pour les collectivités éloignées. En outre, des étudiantes et étudiants s'inquiètent du fait que la récente annonce du gouvernement fédéral concernant la prestation canadienne d'invalidité (PCI) incitera le gouvernement provincial à récupérer des fonds du POSPH. **La nouvelle PCI n'est pas une occasion de réduire le POSPH, mais plutôt une occasion pour les gouvernements provincial et fédéral de travailler ensemble pour enfin amener les personnes handicapées qui dépendent de l'aide sociale au-dessus du seuil de pauvreté.** Il est fortement déconseillé de sabrer dans le POSPH, car les récupérations de toutes sortes risquent très bien priver des personnes handicapées du soutien dont elles ont besoin.



Étant donné les circonstances souvent difficiles auxquelles font face des personnes handicapées dans la province, la Fédération appelle le gouvernement provincial à éliminer les récupérations, à augmenter le financement du POSPH à des taux adéquats et à offrir ce soutien à toutes les personnes en ayant besoin, peu importe leur statut d'immigration. Les étudiantes et étudiants insistent pour que toutes les personnes handicapées soient prises en compte dans ces dispositions; par conséquent, les étudiantes et étudiants internationaux en situation de handicap ainsi que les personnes n'ayant pas obtenu le statut de résident permanent doivent être admissibles au POSPH sans autre délai. Il est tout aussi essentiel que ces négociations prennent l'initiative de membres de la collectivité qui sont en situation de handicap, et ce, afin que les nouveaux règlements répondent mieux aux véritables besoins des personnes handicapées.

## **Les conditions actuelles dans lesquelles vivent les personnes handicapées dans la province sont inacceptables.**

Nous, étudiantes et étudiants, appelons à remédier immédiatement à ces conditions. Moyennant un soutien bonifié, les étudiantes et étudiants ainsi que les personnes handicapées pourront mieux répondre à leurs besoins et poursuivre leurs intérêts, leurs passions et leurs aspirations.

# JUSTICE POUR LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS DES CYCLES SUPÉRIEURS

**RECOMMANDATION :** Hausser le financement provincial alloué aux étudiantes et étudiants des cycles supérieurs et éliminer les frais de scolarité pour les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs

**Sans étudiantes et étudiants des cycles supérieurs, les activités dans les établissements de recherche seraient paralysées.** Ce sont les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs qui alimentent la pertinence, l'énergie et les perspectives du milieu universitaire, et ils apportent une énorme contribution au progrès réalisé dans tous les domaines, dont la politique, la médecine, les arts, l'ingénierie et l'éthique. Responsables de l'ingénierie de projets de recherche novateurs, les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs apportent des développements clés à de vieux enjeux comme à des enjeux nouveaux, notamment

des épidémies sanitaires, l'oppression systémique, l'intelligence artificielle, le changement technologique et la crise climatique. L'importance des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs est démontrée par le fait qu'un tiers des publications au Canada mettent en vedette des étudiantes et étudiants au doctorat en tant qu'auteurs ou coauteurs<sup>42</sup>. Aussi, des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs collaborent avec des chercheuses et chercheurs de renom dans le cadre de projets cruciaux, enseignent à des étudiantes et étudiants et offrent des services départementaux tout en menant leurs propres travaux de recherche. Malgré qu'ils sont indispensables, les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs sont loin d'être adéquatement soutenus par les établissements d'enseignement et le gouvernement provincial. Sans un soutien accru pour les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs, l'Ontario pourrait voir son secteur de la recherche s'effondrer à mesure que des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs quittent la province à la recherche de conditions plus équitables ailleurs.

Les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs ne reçoivent pas une rémunération adéquate. Le financement des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs au Canada n'a pas augmenté depuis plus de deux décennies.

**Par conséquent, la plupart des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs de la province sont sous-payés et doivent vivre avec 25 000 \$ par année ou moins<sup>43</sup>. Un tel revenu est inférieur au seuil de pauvreté en vigueur en Ontario pour une personne seule<sup>44</sup>.**

**Une enquête a révélé que l'allocation moyenne versée aux étudiantes et étudiants à la maîtrise s'élevait à 9,18 \$ de l'heure (et à 11,3 \$ de l'heure parmi les étudiantes et étudiants au doctorat), en supposant une semaine de travail de 40 heures, bien que la plupart des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs travaillent plus de 40 heures par semaine. De**

plus, les personnes qui s'identifient comme femmes, personnes en situation de handicap, personnes sexuellement non conformistes ou membres d'une minorité visible étaient moins susceptibles de se faire financer leurs travaux de recherche. Ce sont les répondantes et répondants noirs, du Moyen-Orient, de l'Amérique latine et de l'Asie du Sud qui étaient plus susceptibles de déclarer des difficultés financières, tandis que les répondantes et répondants autochtones recevaient beaucoup moins de financement dans l'ensemble<sup>45</sup>.

Aussi, on s'attend à ce que les étudiantes et étudiants puisent dans le financement qu'ils reçoivent pour payer leurs frais de scolarité.

**En Ontario, les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs paient en moyenne 9 445 \$ par année en frais de scolarité, ce qui est 24,7 % plus élevé que la moyenne nationale.** De

plus, aux cycles supérieurs, les frais de scolarité des étudiantes et étudiants internationaux s'établissent en moyenne à 27 149 \$, ce qui représente le montant le plus élevé au pays<sup>46</sup>. La rareté du financement, jumelée aux coûts élevés des frais de scolarité et de la vie, laisse nombre d'étudiantes et d'étudiants à devoir composer avec un niveau élevé de stress financier.

**L'insuffisance de leurs allocations entraîne des taux plus élevés d'insécurité alimentaire et d'insécurité du logement parmi les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs<sup>47</sup>.** Pour

cette raison, certains syndicats représentant des étudiantes et étudiantes des cycles supérieurs ont dû accroître l'aide d'urgence qu'ils offrent à leurs membres. À l'Université Queen's, la section locale 901 de l'Alliance de la fonction publique du Canada, qui représente les assistantes et assistants à l'enseignement aux cycles supérieurs ainsi que les boursières et boursiers enseignants et postdoctoraux, a distribué 30 000 \$ en cartes-cadeaux d'épicerie en un trimestre en 2023<sup>48</sup>. Une enquête menée auprès d'étudiantes et d'étudiants des cycles supérieurs au Canada a révélé que les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs avaient de graves préoccupations financières.



**Un total de 43,4 % des personnes répondantes ont indiqué qu'elles avaient souvent de la difficulté à joindre les deux bouts ou que leur situation financière était si tendue qu'elles étaient forcées de faire des sacrifices pour satisfaire des besoins essentiels<sup>49</sup>.**

**Par ailleurs, 85,7 % des personnes répondantes ont affirmé vivre du stress/de l'anxiété à propos de leurs finances pendant leurs études supérieures** alors que 27 % ont affirmé toujours ou souvent s'inquiéter de leur capacité à payer leurs comptes<sup>50</sup>. À la lumière de ces réponses, il n'est pas surprenant que 52 % des personnes répondantes aient des dettes impayées, soit 11 % ayant des dettes totales de 30 000 \$ à 50 000 \$ et 7 % dont l'endettement total dépassait les 50 000 \$.

**Ces lourds fardeaux financiers sont lourds de conséquences pour les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs.**

Nombre d'étudiantes et d'étudiants des cycles supérieurs voient leur santé mentale se détériorer, 60 % d'entre eux rapportant des sentiments de désespoir, d'épuisement et de dépassement<sup>51</sup>. Ces conditions sont très insoutenables pour les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs et mènent à de nombreux cas d'épuisement<sup>52</sup>. Corriger ces inégalités passe par un financement accru, une réduction des frais de scolarité et du soutien départemental.

**60 %**

**d'étudiantes et d'étudiants des cycles supérieurs** rapportent des sentiments de désespoir, d'épuisement et de dépassement<sup>51</sup>

Bien que le financement des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs provienne majoritairement d'organismes fédéraux, le gouvernement provincial a un rôle important à jouer dans le soutien des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs. **La Bourse d'études supérieures de l'Ontario, qui fournit du financement à certaines et certains étudiantes et étudiants des cycles supérieurs, ne fournit qu'un maximum de 15 000 \$ par année, pendant un maximum de deux ans dans le cas d'une maîtrise et de quatre ans dans le cas d'un doctorat.**

**C'est un montant qui ne permet pas aux étudiantes et étudiants des cycles supérieurs de suivre la hausse du coût de la vie.**

Alors que, dans son budget 2023, l'Ontario consacre 32,4 millions de dollars à des stages de recherche par l'intermédiaire de Mitacs, un organisme sans but lucratif qui établit des partenariats de recherche entre les écoles, les gouvernements et les industries, ce financement n'est pas offert à l'ensemble des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs, compte sur une organisation externe pour trouver des stages pour les étudiantes et étudiants et n'est pas pertinent pour les étudiantes et étudiants dont le travail ne s'inscrit pas dans le cadre industriel<sup>53</sup>. Alors que le gouvernement provincial réduit son financement et que les étudiantes et étudiants des



cycles supérieurs deviennent de plus en plus dépendants dans leur travail des résultats du marché, les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs doivent non seulement composer avec les hausses du coût de la vie, mais aussi faire concurrence à leurs pairs. Nombre d'étudiantes et d'étudiants des cycles supérieurs citent l'environnement concurrentiel des études supérieures comme cause de leur stress et doivent souvent se confronter les uns aux autres pour obtenir une rémunération<sup>54</sup>. Cet environnement concurrentiel est alimenté par la rareté du financement. Les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs ont besoin de plus que des stages et de maigres bourses; ils ont besoin d'un financement de l'État fiable et constant, sans égard à des objectifs à but lucratif.

**La Fédération exhorte le gouvernement provincial à augmenter les fonds affectés à la Bourse d'études supérieures de l'Ontario afin de s'assurer que l'ensemble des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs de l'Ontario reçoivent des allocations qui, au minimum, couvrent le coût de la vie.** De plus, la Fédération appelle le gouvernement provincial à éliminer les frais de scolarité pour l'ensemble des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs. En prenant ces engagements, le gouvernement provincial sera en mesure d'éliminer l'insécurité financière qui guette les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs et de retenir d'essentielles ressources intelligentes qui alimentent un système de recherche solide et stable. Moyennant un meilleur financement et des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs plus heureux, cette province peut créer un système qui favorise les changements sociaux, politiques et scientifiques.

# LÉGIFÉRER POUR PROTÉGER LE DROIT D'ASSOCIATION DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS

**RECOMMANDATION :** Mettre en œuvre de la législation pour protéger le droit d'association des étudiantes et étudiants.

**En Ontario, le droit d'association des étudiantes et étudiants de la province est confronté à des attaques constantes par le gouvernement et les administrations.** Lorsque confrontés à des tactiques antisyndicales, les étudiantes et étudiants organisent la riposte sur leurs campus pour montrer aux administrations et aux décideurs que les étudiantes et étudiants ne seront pas réduits au silence lorsque leurs droits sont attaqués et menacés. Les étudiantes et étudiants savent que les législatrices et législateurs ont le pouvoir de légiférer leur droit d'association. Lorsque le droit d'association est protégé, les groupes et syndicats étudiants

peuvent s'épanouir et offrir des événements, des services et des campagnes fort utiles à leurs membres. C'est pourquoi les étudiantes et étudiants demandent au gouvernement provincial de légiférer le droit d'association des étudiantes et étudiants.

La discussion sur les protections législatives pour les syndicats étudiants est illustrée par la politique de la mesure en faveur de la liberté de choix chez les étudiantes et étudiants. Cette mesure était une politique créée en 2019 par le ministère de la Formation, des Collèges et des Universités (MFCU) et elle devait créer un système de retrait des frais étudiants afférents démocratiquement établis. La mesure était conçue pour modifier de façon draconienne l'encadrement des frais afférents. Le MFCU a agi de manière unilatérale pour rendre les frais afférents facultatifs pour les syndicats étudiants, les centres de services gérés par les étudiantes et étudiants – comme les banques d'alimentation –, les centres d'aide aux victimes de violence sexuelle ainsi que les médias des campus ontariens. L'incidence de cette politique a été immédiatement ressentie par des groupes étudiants, des syndicats étudiants ainsi que des organisations provinciales et nationales qui avaient toujours compté sur un apport de frais étudiants aux fins de leurs prestations respectives de services et programmes étudiants. En considérant arbitrairement les frais afférents facultatifs, les artisans de la politique ont tenté d'éliminer les organisations étudiantes sur les campus ou, du moins, d'en entraver le fonctionnement.

**Les organisations étudiantes sont des organisations gérées pour les étudiantes et étudiants par des étudiantes et étudiants** et elles offrent des services que n'offrent ni l'administration ni le gouvernement.

**Par exemple, ce sont des syndicats étudiants qui exploitent des centres d'alimentation à une époque où les prix des aliments montent en flèche et où le nombre de personnes en Ontario qui ont besoin d'une aide alimentaire a augmenté de 38 %.**



**Les étudiantes et étudiants continuent de combler les vides laissés par le gouvernement** et les établissements et rendent un service essentiel et vital aux membres qui seraient autrement repoussés des ressources alimentaires sur leur campus<sup>55</sup>. Il est essentiel que les syndicats étudiants et d'autres groupes étudiants disposent du financement stable dont ils ont besoin pour soutenir les étudiantes et étudiants. Les frais d'adhésion obligatoires dont plusieurs groupes étudiants ont besoin pour soutenir leurs étudiantes et étudiants en retour et représenter correctement l'ensemble des étudiantes et étudiants sont fondamentaux au fonctionnement de ces services essentiels. Les syndicats étudiants sont plus que des prestataires de services; ils sont aussi un instrument de premier ordre pour l'organisation étudiante, à laquelle l'administration et les gouvernements s'attaquent continuellement.

**Les syndicats étudiants ont un discours important en matière d'éducation postsecondaire.** C'est une voix qui renforce le secteur dans son ensemble et assure une représentation démocratique fondamentale aux étudiantes et étudiants. Le recours à la mesure en faveur de la liberté de choix chez les étudiantes et étudiants par le gouvernement de l'Ontario a altéré le fondement même des structures démocratiques et financières des organisations étudiantes et a mis en péril le droit d'association des étudiantes et étudiants sur les campus.

**Grâce à l'organisation étudiante et à une contestation judiciaire, les étudiantes et étudiants ont eu raison de la politique de la mesure en faveur de la liberté de choix chez les étudiantes et étudiants en novembre 2019.** C'est alors que les tribunaux de l'Ontario ont jugé que cette politique était illégale, car elle n'était pas conforme aux pratiques législatives en vigueur qui régissent les collèges et les universités de l'Ontario. Bien que cette décision ait contribué à rétablir l'organisation étudiante sur les campus, rien n'est garanti pour toujours. Ce qui est nécessaire est un cadre juridique protecteur pour assurer que l'autonomie des associations étudiantes et des groupes étudiants ainsi que des établissements d'enseignement postsecondaires n'est plus jamais mise en péril. Pour combler ce vide législatif, il est impératif que le gouvernement provincial instaure une législation qui reconnaît et protège le droit d'association des étudiantes et étudiants.

## Il existe d'autres territoires où des protections législatives sont en place pour les organisations étudiantes.

Au Québec et en Colombie-Britannique, les étudiantes et étudiants ont gagné des protections pour leurs syndicats étudiants. Il est tout aussi possible d'obtenir de telles protections pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario. Au Québec, la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants* décrit la façon dont les droits des syndicats étudiants sont perçus, décrit la façon dont les cotisations sont remises aux associations étudiantes et établit les droits des étudiantes et étudiants membres au sein de leur organisation. Cette protection législative protège également le droit d'association des étudiantes et étudiants, ce que la mesure en faveur de la liberté de choix chez les étudiantes et étudiants cherchait à perturber.

En Colombie-Britannique, en vertu de la partie 6 de la *University Act*, l'article 27.1 reconnaît l'importance des organisations étudiantes et respecte les processus démocratiques des référendums étudiants ainsi que les frais fixés en vertu de telles pratiques.<sup>56</sup> Les façons dont cette législation traite la perception et la remise des frais étudiants dans le cadre d'une législation préexistante s'inscrivent dans un autre exemple de la manière dont le droit d'association des étudiantes et étudiants est à la fois respecté et protégé.

**La législation visant à protéger le droit d'association des étudiantes et étudiants n'a rien de nouveau dans cette province.** En 2011, le projet de loi 184 a été déposé en réponse à la nécessité d'une protection juridique pour les syndicats et groupes étudiants de la province. Le projet de loi proposait une définition inclusive de l'adhésion qui s'étendait à l'ensemble des étudiantes et étudiants d'un établissement selon leur niveau d'étude, exposait la relation entre l'administration et le syndicat étudiant et établissait des processus clairs pour la perception et la remise des droits d'adhésion. Bien que le projet de loi 184 n'ait pas été adopté par l'Assemblée législative de l'Ontario en raison du déclenchement d'une élection provinciale, une mesure législative semblable



au projet de loi 184 pourrait être réintroduite et renforcée en consultation des syndicats étudiants et de la Fédération.

**En raison de politiques telles que la mesure en faveur de la liberté de choix chez les étudiantes et étudiants, il est impératif de mettre en place des protections légales pour les syndicats étudiants, les groupes étudiants et les médias des campus afin d'assurer le respect de l'autonomie et des processus démocratiques des organisations étudiantes.** La loi définit les responsabilités du gouvernement par l'entremise du MCU et des associations étudiantes et elle établit clairement la relation entre l'administration et les étudiantes et étudiants. Cette loi pourrait servir de modèle pour rédiger de nouvelles lois en cette matière.

L'élaboration de mesures législatives visant à protéger le droit d'association des étudiantes et étudiants amplifie la défense des intérêts des étudiantes et étudiants sur les campus et dans la province et **constitue un avantage public pour le secteur de l'éducation postsecondaire.** Cette législation devrait inclure une clause garantissant le droit d'adhésion aux organisations étudiantes et une clause garantissant la perception et la remise de frais d'adhésion, tels que déterminés par voie de référendums étudiants.

**La Fédération demande au gouvernement provincial de commencer immédiatement à rédiger ces mesures législatives afin que les voix des étudiantes et étudiants de la province puissent être protégées contre de futures ingérences.**



# CONCLUSION

**Les étudiantes et étudiants de l'Ontario vivent une crise sur tous les fronts.** Les étudiantes et étudiants de l'Ontario éprouvent des difficultés, car le financement public baisse alors que le coût de la vie monte en flèche. Les étudiantes et étudiants reçoivent moins de soutien financier alors qu'il leur coûte plus cher pour vivre. Les étudiantes et étudiants autochtones continuent de constater un manque de soutien et demandent à ce que leur droit à l'éducation soit reconnu sans équivoque. Les frais de scolarité des étudiantes et étudiants internationaux continuent d'augmenter de façon imprévisible, laissant aux étudiantes et étudiants internationaux le fardeau d'en couvrir les coûts. Pour ce faire, les étudiantes et étudiants internationaux doivent souvent accepter du travail et des conditions de vie dangereuses. Les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs qui sont en situation de handicap reçoivent un soutien stagnant ou inadéquat, ce qui témoigne de la négligence systémique qu'ils subissent même en période d'inflation sans précédent. Enfin, le droit d'association d'étudiantes et d'étudiants aux quatre coins de la province fait l'objet d'attaques répétées, ce qui met en péril l'avenir de la vie sur les campus et de l'organisation étudiante.

**Malgré ces circonstances difficiles, les étudiantes et étudiants ne reculeront pas.**

Nous, étudiantes et étudiants, croyons en un système d'éducation postsecondaire conçu pour les étudiantes et étudiants et par les étudiantes et étudiants, où personne n'est laissé pour compte.

Nous, étudiantes et étudiants, croyons en un système qui fait passer les gens avant les profits et qui accorde la priorité au bien public plutôt qu'aux profits privés. Nous, étudiantes et étudiants, croyons que notre droit d'association doit être protégé alors que nous demeurons aux premiers rangs du changement. Nous, étudiantes et étudiants, croyons en un système qui offre une



éducation de haute qualité et accessible à toutes et tous. Les étudiantes et étudiants continueront à lutter pour cet avenir. Les étudiantes et étudiants continueront à revendiquer des changements.

## **La Fédération invite le gouvernement provincial à s'acquitter de son obligation à l'égard de la province et à investir dans les étudiantes et étudiants.**

Nous demandons une hausse du financement public de l'éducation postsecondaire, plus de soutien pour l'ensemble des étudiantes et étudiants, la gratuité scolaire ainsi que des mesures législatives qui protègent le droit d'association des étudiantes et étudiants. C'est la seule façon d'assurer un avenir stable et équitable pour les étudiantes et étudiants ainsi que pour la province. C'est en éliminant les obstacles financiers et en haussant le financement que nous pourrons nous assurer que l'ensemble des étudiantes et étudiants ont accès à une éducation postsecondaire de haute qualité.

# SOURCES

- 1 Statistique Canada. Tableau 37-10-0045-01 – Droits de scolarité des étudiants canadiens et internationaux selon le niveau d'études.
- 2 Ibidem.
- 3 Statistique Canada. (6 septembre 2023). « Droits de scolarité des étudiants canadiens et internationaux selon le niveau d'études (dollars courants) ».
- 4 Meal Exchange. (2021). National Student Food Insecurity Report.
- 5 Rouf, Kazi. (9 septembre 2019). « Canadian Higher Education Student Financial Aid Policies, Products and Services in Canada ».
- 6 Romard, Ryan et Randy Robinson. (Novembre 2023). « Back from the Brink: Restoring Public Funding to Ontario's Universities », Centre canadien de politiques alternatives.
- 7 Brennan et coll. (3 juin 2021). « Investing in a Better Future: Higher Education and Post-COVID Canada » dans Facets.
- 8 Statistique Canada. (25 janvier 2024). Caractéristiques de la population active selon le diplôme scolaire, données annuelles.
- 9 Statistique Canada. Tableau 37-10-0036-01 – Dettes d'études de toutes sources, selon la province d'études et le niveau d'études.
- 10 Galarneau, Diane et Laura Gibson. (25 août 2020). « Tendances de l'endettement des diplômés postsecondaires au Canada : résultats de l'Enquête nationale auprès des diplômés de 2018 ». Statistique Canada.
- 11 Distribution de la population âgée de 25 à 64 ans (total et ayant une identité autochtone), selon le plus haut certificat, diplôme ou grade et selon le groupe d'âge. (21 mars 2018). Statistique Canada.
- 12 St. Germaine, Nicholas. (2023). « An Introspective Look into Barriers and Facilitators to Accessing Post-Secondary Indigenous Support » dans Indspire.
- 13 Supporting First Nations Learners Transitioning to Post-Secondary Education. (2012). Assemblée des Premières Nations.
- 14 St. Germaine, Nicholas. (2023). « An Introspective Look into Barriers and Facilitators to Accessing Post-Secondary Indigenous Support » dans Indspire.
- 15 Assemblée des Premières Nations. (2010). Taking Action for

First Nations Post-Secondary Education: Access, Opportunities, and Outcomes.

16 Niveau de scolarité postsecondaire et résultats sur le marché du travail chez les peuples autochtones au Canada, résultats du Recensement de 2021. (27 octobre 2023). Statistique Canada.

17 Ibidem.

18 « Truth and Reconciliation in Post Secondary Settings: Student Experience » dans Indspire. (2018).

19 Dion, J., S. Boisvert, G. Paquette, M. Bergeron, M. Hébert et I. Daigneault. (juin 2021). « Sexual Violence at University: Are Indigenous Students More at Risk? » dans Journal of Interpersonal Violence.

20 St. Germaine, Nicholas. (2023). « An Introspective Look into Barriers and Facilitators to Accessing Post-Secondary Indigenous Support » dans Indspire.

21 Établissements autochtones. (2019). Ministère des Collèges et Universités.

22 Programs and Services: A Comparative Analysis. (2020). Indigenous Institutes Consortium.

23 Ibidem.

24 Crossman et coll. (23 mars 2022). « Les étudiants étrangers comme source de main-d'œuvre : un sommaire des tendances récentes ». Statistique Canada.

25 Crossman et coll. (23 mars 2022). « Les étudiants étrangers comme source de main-d'œuvre : un sommaire des tendances récentes ». Statistique Canada.

26 Statistique Canada. (7 septembre 2022). « Droits de scolarité des programmes menant à un grade, 2022-2023 ».

27 Choi, Youjin et Feng Hou. (23 septembre 2023). « Comparaison des tendances en matière d'inscription aux études postsecondaires entre les étudiants canadiens et étrangers selon le domaine d'études ». Statistique Canada.

28 Centre ontarien de défense des droits des locataires. (Mai 2018). « Where Will We Live: Ontario's Affordable Rental Housing Crisis ».

29 Das Gupta, Tania et Yvonne Su. (29 mars 2023). « International Students Face Exploitation in Canada and Abroad » dans La Conversation.

30 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. (22 janvier 2024). « Le Canada stabilisera la croissance et réduira à environ 360 000 le

nombre de permis d'études délivrés aux étudiants étrangers pour 2024 ».

31 Meal Exchange. (2021). National Student Food Insecurity Report.

32 Bhugra, Saloni. (19 septembre 2023). « Rent is Going Up Faster in Brampton Than Any Other Canadian City, Data Shows », CBC News.

33 Statistique Canada. (3 septembre 2023). « Droits de scolarité des étudiants canadiens et internationaux selon le niveau d'études (dollars courants) ».

34 Yao, Christina. (2021). Global Positional Competition and Interest Convergence: Student Mobility as a Commodity for U.S. Academic Imperialism. In U. S. Power in International Higher Education. Rutgers University Press.

35 Powers, Lucas. (11 juin 2023). « Ford promised an ODSP boost. But Ontarians with disabilities say it's not nearly enough », CBC News.

36 Daily Bread Food Bank. Who's Hungry Report 2023: A Call to Action from a City in Crisis.

37 Inclusion Canada. (2017). « Meeting Canada's Obligations to Affordable Housing and Supports for People with Disabilities to Live Independently in the Community.

38 Sing, Nathan. (15 novembre 2022). « The fight to end hunger on Canadian university campuses » dans Maclean's.

39 Danis, Joe et Katie Herlick. (2022) « Housing Instability and Homelessness in the Student Population » dans Academia Forum.

40 Chatoor, K. (2021). Obtention de titres d'études postsecondaires par les étudiants handicapés de l'Ontario et leurs résultats. Toronto : Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.

41 Chatoor, K. (2021). Obtention de titres d'études postsecondaires par les étudiants handicapés de l'Ontario et leurs résultats. Toronto : Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.

42 Larivière, V. (2012). « On the shoulders of students? The contribution of PhD students to the advancement of knowledge » dans *Scientometrics* 90 : p. 463-481.

43 Lautens, Mark. (16 mai 2022). "Canada's graduate students and researchers benefit us while being dramatically underpaid" dans *The Toronto Star*.

- 44 Amanat, Hayatullah. (15 juin 2023) « 1 in 5 single adults in Canada live in poverty, many of whom are food insecure: report », CTV News.
- 45 Sarah Jane Laframboise, Thomas Bailey, Anh-Thu Dang, Mercedes Rose, Zier Zhou, Matthew D. Berg, Stephen Holland, Sami Aftab Abdul, Kaela O'Connor, Sara El-Sahli, Dominique M. Boucher, Garrett Fairman, Jacky Deng, Katherine Shaw, Nathaniel Noblett, Alexa D'Addario, Madelaine Empey, and Keaton Sinclair. (2023). « Analysis of financial challenges faced by graduate students in Canada » dans *Biochemistry and Cell Biology*. 101(4) : p. 326-360. <https://doi.org/10.1139/bcb-2023-0021>
- 46 « Droits de scolarité des programmes menant à un grade », Statistique Canada, 7 septembre 2023.
- 47 Donnini, Alessio. (21 mars 2023). « Western ramps up support for struggling grad students, triples financial support to \$1.5M », CBC News.
- 48 Lawless, John. (25 mai 2023). « Queen's University grad students facing food insecurity, financial struggles », Global News.
- 49 Sarah Jane Laframboise, Thomas Bailey, Anh-Thu Dang, Mercedes Rose, Zier Zhou, Matthew D. Berg, Stephen Holland, Sami Aftab Abdul, Kaela O'Connor, Sara El-Sahli, Dominique M. Boucher, Garrett Fairman, Jacky Deng, Katherine Shaw, Nathaniel Noblett, Alexa D'Addario, Madelaine Empey, and Keaton Sinclair. (2023). « Analysis of financial challenges faced by graduate students in Canada » dans *Biochemistry and Cell Biology* 101(4) : p. 326-360. <https://doi.org/10.1139/bcb-2023-0021>
- 50 Sarah Jane Laframboise, Thomas Bailey, Anh-Thu Dang, Mercedes Rose, Zier Zhou, Matthew D. Berg, Stephen Holland, Sami Aftab Abdul, Kaela O'Connor, Sara El-Sahli, Dominique M. Boucher, Garrett Fairman, Jacky Deng, Katherine Shaw, Nathaniel Noblett, Alexa D'Addario, Madelaine Empey, and Keaton Sinclair. (2023). « Analysis of financial challenges faced by graduate students in Canada » dans *Biochemistry and Cell Biology* 101(4) : p. 326-360. <https://doi.org/10.1139/bcb-2023-0021>
- 51 Evans TM, Bira L, Gastelum JB, Weiss LT, Vanderford NL. (2018). « Evidence for a mental health crisis in graduate education » dans *Nature Biotechnol* 36(3) : p. 282-284.
- 52 Lawless, John. (25 mai 2023). « Queen's University grad students facing food insecurity, financial struggles », Global News.
- 53 Budget de l'Ontario.

54 Fried, Rebecca R., Shazya Karmali et Jennifer D. Irwin. (2022). « Minding many minds: an assessment of mental health and resilience among undergraduate and graduate students; a mixed methods exploratory study » dans Journal of American College Health 70.3 : p. 898-910.

55 <https://nationalpost.com/news/canada/ontario-food-banks>

56 Législation de la Colombie-Britannique





